



## **CAMPAGNE** **Pas de publicité destinée aux enfants**

### **OBJECTIF**

Exiger que les pouvoirs publics promulguent une loi, avec décret d'application, qui interdise toute publicité destinée aux enfants de moins de 12 ans.

*Une telle loi existe déjà en Suède pour les chaînes du service public et les chaînes privées :*

- *Sont interdites toutes les publicités destinées aux enfants de moins de 12 ans*
- *Sur toutes les chaînes, les publicités destinées aux adultes ne peuvent suivre ou précéder les émissions pour enfants qu'avec un délai de 15 minutes*
- *Il est interdit de faire jouer à un enfant un rôle de premier plan dans tout spot publicitaire. Le simple recours à des éléments thématiques renvoyant à l'enfance (voix, rires...) est proscrit.*

Cette campagne est initiée par le **MAN, mouvement pour une alternative non-violente**, au niveau national.

### **POURQUOI**

Nous sommes tous manipulés par la pub mais nos enfants encore plus. Jean-Marc Morandini, journaliste spécialiste des émissions télévisées témoigne : « **Pour tous les producteurs, votre enfant est une cible, si ce n'est une proie** ». Comment un enfant pourrait-il résister un mercredi matin aux 60 spots publicitaires qui lui sont destinés ? Ce déferlement pour des jouets, des sodas pétillants, des crèmes onctueuses, des vêtements dernier cri, le téléphone portable...atteint l'enfant de plein fouet. Il désire tout et finit par l'exiger abusivement de ses parents. L'enfant est une cible privilégiée des publicitaires qui cherchent à en faire un consommateur. Bonjour les dégâts pour la santé et l'éducation !

### **ACTIONS**

Manifester dans la rue de manière non-violente par des heures de silence régulières, afin de mobiliser une opinion publique qui fasse pression sur les pouvoirs publics. Une heure de silence consiste à occuper un espace piétonnier, sans gêner la circulation, en se tenant debout immobile, et en silence durant une heure, avec un visuel clair expliquant la loi demandée.

En même temps, des cartes postales sont proposées, elles sont à envoyer au président de la République, au président de l'Assemblée nationale et au CSA, Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

D'autres actions sont envisagées : soirée d'échange, outil théâtre forum...

***La prochaine heure de silence aura lieu  
Samedi 18 avril 2009 de 15h à 16h ,  
place de la Mairie de Rennes.***

**Contact MAN Danièle Lebrun : 02 99 49 51 07**  
**Jean Marie Déan : 02 99 49 87 19**  
**Maryvonne Rogler : 06 32 29 82 94**  
**Germaine Cobetto**